

BARÈME EN TTC – VENTE –

Décomposition du prix NET VENDEUR par tranche pour l'application des honoraires

Prix inférieur à 150.000 €	9 %
Prix compris entre 150.001 et 270.000 €	7 %
Prix compris entre 270.001 et 385.000 €	5 %
Prix supérieur à 385.000 €	4 %

MINIMUM DE 6 000 euros TTC

BARÈME EN TTC – LOCATION –

→ **Locaux d'habitations nus ou meublés (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art.5)**

➤ <u>STUDIOS & T1</u>	FORFAIT	- bailleur : 160,00 € - locataire : 160,00 €
---------------------------	---------	---

➤ <u>MAISONS & APPARTEMENT :</u>		
- entremise et négociation (hors mandat de gestion)	- 2 % loyer annuel	- bailleur
- visite, constitution du dossier locataire, rédaction de bail (*)	- 8 % loyer annuel	- bailleur
	- 8 % loyer annuel	- locataire
- état des lieux location vide/meublée (*)	- 2 % loyer annuel	- bailleur
	- 2 % loyer annuel	- locataire

(*) le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire :

- 8€/m² pour la visite, la constitution du dossier locataire et la rédaction de bail
- 3€/m² pour l'état des lieux

LOCAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

- négociation, rédaction de bail, état des lieux - 12 % du loyer annuel preneur

BARÈME EN TTC – GESTION IMMOBILIÈRE –

Nombre de lots confiés	Des loyers avec charges
1 à 30 lots	8 %
31 à 50 lots	7 %

LES HONORAIRES POUR UN AVIS DE VALEUR SUCCINCT *

Appartement - Maison	Sur devis*
Terrain, Immeuble	Sur devis*
Local commercial - Bureau	Sur devis*

*condition en agence ou nous contacter par mail/téléphone

HONORAIRES EXPERTISE AGRÉE *

Appartement - Maison	Sur devis*
Terrain, Immeuble	Sur devis*
Local commercial - Bureau	Sur devis*

*sur devis : tarif selon difficulté du dossier